

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC. DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 juin 2018, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Odile Alain et Martine Bachand

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Serge Desjardins et Yves Taillon

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant, Yves Winter

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire Claude Vadnais est absent de la rencontre et sera remplacé par le maire suppléant, monsieur Yves Winter.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire suppléant, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-06-134

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés en mai 2018
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Demande de paiement Croix Rouge Canadienne
- 3.4 Règlement d'emprunt pavage rue Adrien-Girard
- 3.5 Dépôt du rapport du maire, selon le C.M. art. 176.2.2 (résolution)
- 3.6 Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 3.7 Fermeture du bureau – période estivale
- 3.8 Congrès annuel FQM – 20, 21 et 22 septembre 2018
- 3.9 Colloque de zone ADMQ – 27 septembre 2018
- 3.10 Demande d'appui de la FADOQ

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Octroi du contrat pour camion porteur
- 4.2 Octroi du contrat pour achat et installation d'un réservoir 14 000 litres

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Octroi du contrat de pavage (rues Lacroix, etc...) / Contrôle de la qualité des matériaux
- 5.2 Achat de blocs de béton (division de matériaux secs)
- 5.3 Achat d'outils pour les travaux publics

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Contrôle PM – heures de programmation
- 6.2 Octroi du contrat du réservoir à l'usine d'eau potable
- 6.3 Offre de services pour inspection des réseaux (pluvial et sanitaire)

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

7.1 PIIA – 161, rue Saint-Patrice

8. **LOISIRS ET CULTURE**

9. **RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**

10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **CORRESPONDANCE**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018**

Résolution 2018-06-135

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 soit adopté tel que présenté.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire suppléant invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour la première période de questions. *10 minutes sont accordées à la première période de questions, selon le règlement 205-06.*

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

3.1 **Adoption des comptes payés – mai 2018**

Résolution 2018-06-136

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2018 totalisant la somme de 159 874,14 \$, en plus des salaires versés au montant de 55 015,62 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

D Alain Odile	Remb. chèque-cadeau pour comité des arts	50,00 \$
D Buropro Citation	Fournitures de bureau - HDV	178,91 \$
D Centre de rénovation A.L. inc.	Réparation serrure porte extérieure - HDV	207,47 \$
D Clôtures et Patios d'aujourd'hui	Barrières pour jardin pédagogique	589,12 \$
R Coop Telsys Solutions	Licences office et services techniques	408,60 \$
D Copie du Centre-Ville inc.	Édition du Reflet de mai	583,50 \$
D Courrier de St-Hyacinthe (Le)	Appel d'offres - Agrandissement du réservoir	365,62 \$
I Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - avril 2018	3 777,67 \$
D Donais & fils	Entretien HDV et matériaux pour jardin pédago	288,90 \$
R Fédération Québécoise des Mun.	3 inscriptions formation des élus - 19 mai 2018	1 138,26 \$
R	inscription+annul. formation des élus - 8 sept.	425,41 \$
I Ferme Bachand et Frères inc.	Ajustement des taxes municipales (EAE)	849,99 \$
R Financière Banque Nationale inc.	Remb.int.+cap.puits #4, Règl.d'emprunt 270-14	22 131,55 \$
I Financière Manuvie	Assurances collectives - mai	3 718,45 \$
R Gagné Julie	Remb.billet de train pour d.g.- Congrès ADMQ	78,18 \$
D Guérin Monic	Remb. achat de café - HDV	15,99 \$
I Hydro-Québec	21 Place Mauriac	1 771,48 \$
R Laplante, Brodeur, Lussier inc.	Honoraires - Rapport financier annuel (audit)	8 048,25 \$
D Lavallée Nadine	Remb.achats pour fiesta mex. - coin Zados	260,53 \$
D Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants HDV et matériel pour CPF	25,88 \$
D Megaburo inc.	Frais copies	483,94 \$
I Ministre du Revenu du Québec	DAS - avril 2018	9 297,39 \$
I	Ajustement cotisation RRQ 2017	46,80 \$

R	Monty, Sylvestre Conseil. juridiques	Hon.professionnels pour divers dossiers - avril	2 471,56 \$
D	MRC Les Maskoutains	Travaux cours d'eau Fontaine principal A	2 811,80 \$
D	Produits Beta Pétrochemie	Produits nettoyants - HDV	37,94 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - avril 2018 (taux réduit)	2 802,58 \$
I		DAS - avril 2018 (taux régulier)	132,45 \$
D	Sercost Inc.	Frais pour retouches - Panneau SLEF	105,78 \$
R	Serres Beauregard Inc. (Les)	Semences pour jardin pédagogique	91,14 \$
I	Société Canadienne des postes	Bulletin d'information municipal	179,69 \$
I	Sogetel	Frais de téléphone- HDV	470,45 \$
R	Telmatik	Service de communication d'urgence	3 161,81 \$
D	Ville de St-Hyacinthe	Cours régionale - 1er janv. Au 31 mars	3 801,63 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - mars	32,00 \$
D	Visa (Régie Alcool Course et jeux)	Licence de tirage- activité de moitié-moitié SLEF	29,25 \$
I	Visa (Soc.canadienne des postes)	Timbres	293,19 \$
D	Winter Yves	Remb.achat matériel jardin pédago + Fr.dépl.CAMF	92,38 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	145,26 \$
R	Coop Telsys solutions	Licence office et services techniques	147,17 \$
D	Descheneaux Annie	Honoraires Conférence : "assez c'est assez"	466,91 \$
D	Girouard Julie	Remb. achat de livres et papeterie - biblio	903,08 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	52,27 \$

LOISIRS

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 338,00 \$
D	Péломix inc.	Dalle de béton pour toilette chimique - parc bénév	195,46 \$
R	Signal Toile, Hygiène plus	Location de 2 toilettes chimiques	373,67 \$
D	Visa (Home Dépôt)	Stores pour fenêtres - Salle Jean XXIII	141,42 \$

SERVICE INCENDIE:

D	Bougie Martin	Remb.achat d'un interrupteur télé - caserne	28,95 \$
D	Construction RM Gaudette	Changement des vitres thermos - Caserne	230,96 \$
D	Coop Telsys Solutions	Services techniques - branchement ordi-télé	131,66 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge cylindres et extincteurs	228,80 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 496,44 \$
R	Moore Tactiques incendies	Formation 9 mai - entrée forcée	549,90 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	80,43 \$
D	Thibault & Associés	Test de route des véhicules	983,04 \$
D	Visa (Purolator)	Frais de retour des pagettes	5,21 \$

URBANISME

R	Rondeau Janie	Fr. dépl. Congrès de la Combeq	352,37 \$
---	---------------	--------------------------------	-----------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

D	Atelier de Soudure de St-Liboire	Equipements divers pour les travaux publics	396,71 \$
I	Bell Gaz	Chauffage - garage	615,19 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	252,73 \$
R	Bi-eau Santé	Contrat eau garage - avril et mai	50,00 \$
D	Bionest Technologies	Visite d'entretien système UV (à refacturer)	277,98 \$
D	Boyer Alain Excavation	Nivelage routes non-pavées	661,12 \$
D	Buropro Citation	Cartouche d'imprimante - usine eau potable	30,34 \$
I	Chemin de Fer St-Laurent	Entretien passages à niveau - av. à juin	1 488,00 \$
R	Contrôle P.M. inc.	Mise en marche des variateurs - aqueduc	3 862,62 \$
R-D		Ajustement débit des puits et redémarrage	873,72 \$
R	Coop Telsys Solutions	Licences office et serv.tech. - garage et aqueduc	441,52 \$
D	Diesel Mobile 2000	Entretien pépîne, F450 et filtre du surpresseur	268,73 \$

R-D	Dion Gérard & Fils inc.	Instal. lumières de rue au dell et thermostat aqued.	2 394,10 \$
D	Donais & fils	Matériaux divers - garage	61,91 \$
D	Equipements Adrien Phaneuf	Pièces pour pépîne et outils - garage	81,84 \$
D	Excavation Sylvain Plante	Branchement des services (3 à 5 rue St-Patrice)	5 657,33 \$
I	Groupe Environex	Analyses eau potable et eaux usées	533,66 \$
D	Groupe Maska	Mèches pour drill - voirie	349,75 \$
D	Guérin Monic	Remb.achat collations - formation travaux publics	41,91 \$
R	Huot Réal inc.	Pour entretien des réseaux pluvial et sanitaire	15 323,46 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public, garage municipal	1 506,27 \$
I		215 Route Quintal, 150 rue Morin	725,24 \$
I		105 rue Lacroix, 110 Terrasse Bagot	3 535,67 \$
R	Intéral	Logiciel de maintenance - frais mensuels	109,23 \$
D	Larocque Réналd	Remboursement achat bottes jetables et gazon	56,22 \$
I	Lawson Products	Entretien signalisation	317,02 \$
D	Marché Sylvain Martel	Produits nettoyeurs, collation formation-trav.publ.	46,53 \$
R	Ministre des Finances	Décl. de conformité pour construction réservoir	295,00 \$
R	Moreau Antonio (1984) Ltée	Vêtements de travail - R.Larocque	280,77 \$
R	Myrroy inc.	Contrat de balayage de rues	2 793,89 \$
R	Outils Pierre Berger	Achat d'outils - travaux publics	1 856,53 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Entretien des gazons - 1er versement	1 437,19 \$
I	Petroles Irving	Carburant - voirie	253,82 \$
D	Pièces d'auto Acton Roxton inc.	Pièces pour entretien de la pépîne et outil	996,92 \$
D		Réparation outils pneumatiques	287,38 \$
D	Québec Bolts inc.	Pièces pour entretien équipement aqueduc	35,92 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskou.	Ordures et redevance - avril	9 109,91 \$
I		Recyclage et organique - avril	7 329,89 \$
R	SD Energie	Vérification entrées sanitaires - secteur Ramezay	1 644,14 \$
I	Sogetel	Frais tél.garage,eau potable, eaux usées	383,73 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Système d'alarme défectueux - garage	147,17 \$
D	Téléystème du Québec	Transfert du radio dans le F150	192,00 \$
D	Tenco inc.	Entretien du Sterling	281,04 \$
I	Ultramar Energie (anc. CST Canada)	Carburant	790,58 \$
I	Visa (Home Dépôt)	Outils - garage	39,02 \$
R	WSP Canada inc.	Plans devis-Poste Morin	1 411,89 \$
R		Hon.prof. - agrandissement réservoir	2 242,01 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS 159 874,14 \$

I	Salaires versés	mois de mai	55 015,62 \$
---	-----------------	-------------	--------------

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2018-06-137

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 77 431,23 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

MRC des Maskoutains	Quote-part - 2e versement	70 228,00 \$
---------------------	---------------------------	--------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Groupe Méga Service	Reconditionnement pompe de distribution no.1	1 723,48 \$
MRC des Maskoutains	Hon.ing. Réfection de la rue Lacroix	4 030,75 \$
MRC des Maskoutains	Hon.ing. Réfection du chemin de la Berline	1 449,00 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER 77 431,23 \$

3.3 Demande de paiement Croix-Rouge Canadienne

Résolution 2018-06-138

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne quant à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 0,16 \$ / per capita pour l'année 2018 et d'en effectuer le paiement.

3.4 Règlement d'emprunt pavage rue Adrien-Girard

Résolution 2018-06-139

RÈGLEMENT NUMÉRO 303-18

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE ADRIEN-GIRARD, AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ AU MONTANT TOTAL DE 105 379 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AFIN DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire désire procéder à des travaux de pavage sur la rue Adrien-Girard;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'exécution de ces travaux sont estimés à CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (105 379 \$), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire dispose des fonds nécessaires, à même son fonds général, pour financer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QUE l'article 960.0.1 du *Code municipal du Québec* autorise les municipalités à emprunter au fonds général pour financer des dépenses en immobilisation effectuées au bénéfice d'un secteur et d'imposer une taxe spéciale sur tout immeuble imposable situé dans ce secteur pour pourvoir au remboursement de cet emprunt;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder par voie d'un emprunt au fonds général pour financer les coûts des travaux de pavage sur la rue Adrien-Girard;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mai 2018 et qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 303-18 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit .

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Titre

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 303-18 décrétant des travaux de pavage sur la rue Adrien-Girard, autorisant un emprunt au fonds général de la municipalité au montant total de 105 379 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt* ».

ARTICLE 3 Travaux autorisés

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de pavage, incluant les travaux de décontamination de la fondation existante, de fondation supérieure, de mise en forme finale, d'ajustement de boîte de vanne, d'ajustement de regards et de puisards, de rechargement et de pavage sur la rue Adrien-Girard ainsi que les travaux connexes, tels que plus amplement décrits au point numéro 2 de l'estimation préliminaire préparée par Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ing. pour la MRC des Maskoutains en date du 9 avril 2018, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 4 Dépense autorisée

Aux fins du présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (105 379 \$), le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'annexe « A ».

ARTICLE 5 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter à même le fonds général de la municipalité, non autrement approprié, une somme de CENT CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (105 379 \$) sur une période de DIX (10) ans.

ARTICLE 6 Compensation pour un montant égal

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Le taux d'intérêts sera établi par résolution du conseil. Ce montant équivaut au montant des intérêts qui seraient payables si la municipalité, à la date où elle autorise le paiement de la dépense, précédait à un emprunt auprès d'un marché de capitaux pour financer la même dépense pour un terme identique. La municipalité s'informerera auprès du ministre des Finances du taux en vigueur.

ARTICLE 7 Compensation payable par le propriétaire

La tarification sous forme de compensation exigée aux termes de l'article 6 du présent règlement est payable par le propriétaire de l'immeuble et assimilable à une taxe imposée sur cet immeuble.

ARTICLE 8 Paiement comptant

Tout propriétaire de qui est exigé la compensation en vertu de l'article 6 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou de toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fourni par la compensation exigée à l'article 6.

Le paiement doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis à cet effet qui sera envoyé à chacun des propriétaires. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 9 Excédant

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil

est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 10 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 11 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

CLAUDE VADNAIS, maire

FRANCE DESJARDINS, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1^{er} mai 2018

Présentation : 1^{er} mai 2018

Adoption du règlement : 5 juin 2018

Avis public : 6 juin 2018

Approbation des personnes habiles à voter : 18 juin 2018

Approbation du MAMOT : _____ 2018

Publication : _____ 2018

3.5 Dépôt du rapport du maire, selon PL-122

Résolution 2018-06-140

Considérant le PL -122 et les nouveautés apportées au Code Municipal;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé dans le journal Le Reflet et sur le site internet de la municipalité le rapport du maire, selon le PL-122.

3.6 Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Résolution 2018-06-141

Considérant que la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant que les victimes aînées, en majorité des femmes, sont plus vulnérables et incapables de se défendre ou de réagir ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population liboiroise à cette réalité ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la journée du 15 juin 2018 comme étant la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population liboiroise et de la MRC des Maskoutains.

3.7 Fermeture du bureau – période estivale

Résolution 2018-06-142

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 20 juillet au 5 août 2018 inclusivement pour les vacances estivales des employés du service administratif. À noter que le service des travaux publics sera opérationnel, durant les deux semaines de vacances du service administratif, mais avec un personnel réduit.

3.8 Congrès annuel de la FQM – 20, 21 et 22 septembre 2018

Résolution 2018-06-143

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018 et que les élus sont invités à y participer ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de monsieur le Maire Claude Vadnais, et de deux membres du conseil municipal, au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018 au montant d'environ 780 \$ chacun plus les taxes applicables pour l'inscription, en plus d'autoriser le paiement de tous les frais inhérents audit congrès selon la réglementation en vigueur, sur présentation de pièces justificatives et d'en effectuer le paiement.

3.9 Colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec – 27 septembre 2018

Résolution 2018-06-144

Considérant que le colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 27 septembre 2018 à Saint-Damase et que la directrice générale accompagnée de son adjointe y participeront;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale ainsi que son adjointe à participer au colloque de zone de l'ADMQ à Saint-Damase, le 27 septembre prochain, le tout moyennant la somme d'environ 350 \$ pour les frais de colloque et de rembourser tous les frais inhérents à la présente selon le règlement en vigueur.

3.10 Demande d'appui de la FADOQ

Résolution 2018-06-145

Considérant la demande pour le projet de la FADOQ pour agrandissement et réfection du terrain de pétanque;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De consentir au prolongement, à l'agrandissement et à la réfection du terrain de pétanque;
- De prolonger le bail pour le terrain de pétanque jusqu'en 2025;
- D'aider à la réalisation du projet en autant que faire se peut, avec de l'équipement municipal et quelques heures de main-d'œuvre mis à la disposition de la FADOQ.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Octroi du contrat pour camion porteur

Résolution 2018-06-146

Considérant l'appel d'offres pour un camion porteur 10 roues et l'ouverture des soumissions le 24 mai dernier en présence du directeur du Service de sécurité incendie, M. Yves Ménard et Louise Rajotte, adjointe administrative ;

Considérant que le directeur incendie a confirmé la conformité de la soumission reçue ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'achat du camion porteur 10 roues à Wilfrid Lussier étant le seul soumissionnaire et conforme au montant d'environ 57 487,50 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon les termes du contrat.

4.2 Octroi du contrat pour achat et installation d'un réservoir 14 000 litres

Résolution 2018-06-147

Considérant l'appel d'offres pour achat et installation d'un réservoir 14 000 litres et l'ouverture des soumissions le 24 mai dernier en présence du directeur du Service de sécurité incendie, M. Yves Ménard et de Louise Rajotte, adjointe administrative ;

Considérant que le directeur incendie a confirmé la conformité de la soumission reçue ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour achat et installation d'un réservoir 14 000 litres à Citerne Girard et Coulombe inc. étant le seul soumissionnaire et conforme au montant d'environ 94 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon les termes du contrat.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Octroi du contrat de pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, chemin de la Berline et rechargement du 9^e rang / Contrôle de la qualité des matériaux

Résolution 2018-06-148

Considérant l'appel d'offres pour soumissions de travaux de pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, chemin de la Berline et rechargement du 9^e rang ;

Considérant l'ouverture des soumissions le 24 mai dernier en présence de Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, Sylvain Laplante, directeur des travaux publics, et Louise Rajotte, adjointe administrative ;

Considérant la seule soumission reçue de :

- Pavages Maska inc. 425 385,09 \$

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que selon la recommandation de notre ingénieur, monsieur Jean-Sébastien Bouvier, d'octroyer le contrat de travaux de pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard, de la Berline et rechargement du 9^e rang à Pavages Maska inc. au montant de 425 385,09 \$ plus les taxes applicables, la soumission étant jugée conforme ;
- Le tout conditionnellement à l'approbation des personnes habiles à voter, des résidents de la rue Adrien-Girard et du MAMOT compte tenu du règlement d'emprunt, adopté plus haut ;
- Le tout conditionnellement à l'octroi du programme d'aide à la voirie locale AIRRL du MTMDET pour le chemin de la Berline ;
- À noter que les travaux pourront être effectués dès la réception des approbations ci-devant énumérées.

Contrôle de la qualité des matériaux

Résolution 2018-06-149

Considérant que pour la conformité des travaux de pavage des rues Lacroix, Adrien-Girard et chemin de la Berline il y a lieu de procéder au contrôle de la qualité des matériaux ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrôle de la qualité des matériaux à Englobe Corp. selon leur offre datée du 31 mai 2018 au montant d'environ 9 997,08 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

Programme d'aide à la voirie locale – Dossier AIRRL-2017-392 chemin Berline

Résolution 2018-06-150

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière pour le dossier AIRRL-2017-392 pour le chemin de la Berline à Saint-Liboire ;

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante soit le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Liboire autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.2 Achat de blocs de béton (division de matériaux secs)

Résolution 2018-06-151

Considérant le besoin d'effectuer des divisions pour classer les différents matériaux secs que le département des travaux publics se sert régulièrement ;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de blocs de béton afin de faire des divisions de matériaux secs, selon l'offre de Carrière d'Acton Vale Ltée datée du 17 mai 2018 au montant d'environ 2 216 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.3 Achat d'outils pour les travaux publics

Résolution 2018-06-152

Considérant qu'il y a lieu pour les travaux publics de se doter de certains outils pour diverses tâches ;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer un montant d'environ 5 000 \$ pour l'achat de divers petits outils pour les travaux publics et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Contrôle PM – heures pour programmation

Résolution 2018-06-153

Considérant le besoin d'accorder des heures à Contrôle PM pour diverses programmations à l'usine de filtration;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à Contrôle PM environ 100 heures pour faire de la programmation, de la mise à jour, contrôler les alarmes et l'automate selon sa soumission transmise le 17 mai 2018 au montant d'environ 10 260 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Octroi du contrat du réservoir à l'usine d'eau potable

Résolution 2018-06-154

Considérant l'appel d'offres pour construction d'un réservoir à l'usine d'eau potable de la municipalité et l'ouverture des soumissions le 24 mai dernier en présence de Marc-Olivier Jutras, ingénieur chez WSP, monsieur Sylvain Laplante, directeur des travaux publics et Louise Brunelle, directrice adjointe ;

Considérant les soumissions reçues de :

- ACI ponts et ouvrages d'art inc..	451 690,79 \$
- Construction Bugère inc.	442 800,00 \$
- Lambert & Grenier inc.	367 540,58 \$

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour construction d'un réservoir à l'usine d'eau potable de la municipalité, selon la recommandation de Jean Beauchesne, ingénieur, à Lambert et Grenier pour un montant d'environ 367 540,58 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement selon les termes du contrat.

6.3 Offre de services pour inspection des réseaux (pluvial et sanitaire)

Résolution 2018-06-155

Considérant qu'il y a lieu de faire effectuer une inspection / nettoyage de nos réseaux (pluvial et sanitaire) ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer une somme d'environ 20 000 \$ pour faire effectuer l'inspection / nettoyage de nos réseaux (pluvial et sanitaire) et d'en effectuer le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 PIIA-161 rue Saint-Patrice

Résolution 2018-06-156

Considérant la demande reçue par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement no 272-14 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 mai 2018 à l'égard du projet ci-après énuméré;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil :

- approuve le projet suivant soit le remplacement du revêtement extérieur de la toiture au 161, rue Saint-Patrice.

Le projet approuvé est sujet aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme, si tel est le cas.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Martine Bachand : *Loisirs, Bibliothèque (conférence), Parade de Noël*

Monsieur Serge Desjardins: *CCR – Service Sécurité Incendie*

Monsieur Yves Taillon: *Rivière Noire (bassin versant) et CCU*

Madame Odile Alain : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et CBC (Comité Bibliothèque et Culture)*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Aucun rapport.*

Monsieur Yves Winter : *Saint-Liboire en fête, Comité politique de la famille, Comité des aînés, Jardin pédagogique, Parade de Noël, CAMF à Cowansville, CCR (x2), Saint-Liboire en Action, Salon de la Famille RQF, Conférence de presse UPA, Prix Distinction-Famille*

Monsieur Claude Vadnais : *Absent*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour la deuxième période de questions. *10 minutes sont accordées à la seconde période de questions, selon le règlement 205-06.*

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 1^{er} mai au 5 juin 2018 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-06-157

Il a été proposé par Martine Bachand, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 58.

Le maire suppléant

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Yves Winter

France Desjardins

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 juillet 2018.